



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Paris, le 23 décembre 2021*

**3ème circulaire budgétaire pour 2021 : Olivier Véran annonce 1.8 milliards d'euros supplémentaires en soutien aux hôpitaux et aux personnels impliqués dans la lutte contre la Covid-19**

**Cette 3ème circulaire budgétaire au titre de l'année 2021 alloue 1,8 milliard d'euros supplémentaires aux établissements de santé pour compenser les impacts financiers de l'épidémie de Covid-19. Elle garantit également la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris notamment en matière de soutien aux politiques de santé publique promues par le ministère.**

Au total, depuis le début de l'année 2021, 2.8 Md€ de crédits exceptionnels ont déjà été versés aux établissements de santé afin d'accompagner, au plus près des besoins, leur mobilisation exemplaire ainsi que celles de leurs équipes face à la crise sanitaire.

*« Comme en 2020, les établissements de santé ont pu compter sur le soutien plein et entier de l'Etat et de la solidarité nationale. Face au Covid, nos hôpitaux se sont cette année encore adaptés, battus et dépassés pour que chaque patient soit pris en charge. C'était nécessaire. J'ai ainsi souhaité que soit versé dès la troisième circulaire l'ensemble des crédits de compensation des surcoûts budgétés à l'automne et au vu des prévisions d'exécution et de l'avis des fédérations, tenu à débloquer dès à présent le gel prudentiel », a déclaré Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé*

- **Un soutien massif aux établissements de santé mobilisés face à la crise sanitaire**

Depuis le début de la crise de la Covid-19, le ministère des solidarités et de la santé s'est engagé à accompagner les établissements de santé publics et privés, en première ligne pour lutter contre l'épidémie.

Cet engagement se traduit, d'une part, par 1,2 milliards d'euros supplémentaires, pour accompagner les impacts financiers directs de l'épidémie de Covid-19 sur les budgets des établissements, mais aussi pour apporter un soutien de trésorerie des établissements de santé les plus fragiles dont les difficultés de fonctionnement ont été amplifiées par la crise, afin qu'ils puissent se recentrer sur leurs missions de soins auprès de la population.

Pour cela, plus de 800 M€ d'euros sont délégués (en complément de 1,1 Md déjà délégué précédemment) pour compenser les surcoûts et pertes de recettes de fonctionnement engendrés par la crise, en tenant compte de l'incidence épidémique constatée et de l'exposition des établissements au sein de chaque région et pour cibler les soutiens apportés au plus près des besoins de chaque territoire.

Cette délégation prend également en compte la poursuite du financement de la stratégie de dépistage et de vaccination à hauteur de près de 200 millions d'euros, qui sont remboursés aux établissements en complément des compensations des autres surcoûts liés à la crise sanitaire.

- **650M€ de crédits supplémentaires pour concrétiser la mise en œuvre de l'ensemble des engagements pris dans le cadre du Ségur de la santé et de la stratégie de transformation de notre système de santé**

Au-delà des crédits dédiés à l'accompagnement des établissements de santé face à la crise, la 3ème circulaire budgétaire vient finaliser le déploiement des derniers engagements du Ségur de la santé et assure la poursuite des mesures de la stratégie de transformation de notre système de santé initiée en 2018.

Dans le cadre du Ségur de la santé, près de 80M€ de crédits supplémentaires sont alloués en faveur des revalorisations des étudiants et internes en médecine, ainsi que 3M€ pour initier le déploiement des conseillers en transition énergétique et écologique en santé et assurer le financement des « hôtels hospitaliers ».

Par ailleurs, 190M€ viendront soutenir la mise en œuvre des plans et mesures de santé publique auxquels le Gouvernement a souhaité donner la priorité. Ces crédits visent notamment à renforcer le secteur de la santé mentale notamment la pédopsychiatrie, pour plus de 50M€, mais également la petite enfance.

La recherche et l'innovation en santé se voient également octroyées près de 150 M€ en faveur notamment du développement des systèmes d'informations hospitaliers dans le cadre des programmes Hop'EN et Symphonie pour près de 100M€.

Les engagements pris sont donc tenus et les crédits correspondants, versés dans un calendrier rapide pour permettre aux établissements de santé de poursuivre leur mission majeure d'accueil et de prise en charge des patients.

**Contact presse :**

**Ministère des Solidarités et de la Santé**

**Cabinet d'Olivier Véran**

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)